

# Commune de SALLENELLES

Communauté de communes  
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE



## PLAN LOCAL D'URBANISME



### ENQUÊTE PUBLIQUE

vu pour être annexé à l'arrêté  
du conseil municipal  
en date du **10 septembre 2024**

Le maire, **Laurent LEMARCHAND**

## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°

**3**

## 1-INTRODUCTION

## 1.1. Le cadre juridique

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) sont définies aux articles suivants du code de l'urbanisme (Version du 25 août 2021)

### Ce que doivent contenir les OAP

Articles L.151-6, L.151-6-1 et L.151-6-2 du Code de l'urbanisme :

« Les Orientations d'Aménagement et de Programmation comprennent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements (...) . »

« Les orientations d'aménagement et de programmation définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant. »

« Les orientations d'aménagement et de programmation définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques. »

### Ce que peuvent contenir les OAP

Article L.151-7 du Code de l'urbanisme :

« Les Orientations d'Aménagement et de Programmation peuvent notamment :

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune ;

2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;

3°(abrogé)

4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;

5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L.151-35 et L.151-36.

7° Définir les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. Elles peuvent définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition.»

## 1.2. Quels projets ou travaux sont concernés par les O.A.P. ?

### Article L.152-1 du Code de l'urbanisme :

« L'exécution par toute personne publique ou privée de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées (...) doivent être compatibles, lorsqu'elles existent, avec les orientations d'aménagement et de programmation.»

## 1.3. Comment appliquer les O.A.P. ?

Les projets de construction ou d'aménagement devront être compatibles avec les orientations prévues par les O.A.P. c'est-à-dire qu'ils doivent en respecter l'esprit. Ainsi, une orientation est un principe qui se distingue d'une règle en cela qu'il peut être adapté au contexte du projet (en dimension ou en localisation, ...).

**Cette adaptation ne peut être un détournement de l'objectif recherché par le PLU (sur le fond), ce qui n'exclut pas des adaptations mineures.**

## 1.4 Quels secteurs sont concernés par quelles O.A.P. ?

Le document ci-après distingue deux types d'Orientations d'Aménagement et de Programmation : des O.A.P. thématiques et des O.A.P. sectorielles.

Les premières sont des « Orientations-cadres » qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de Sallenelles. Elles exposent les principes qui doivent fonder les choix de réalisation des différents travaux, aménagements, installations ou constructions, pour la mise en œuvre du projet porté par le PLU.

Elles peuvent fixer des objectifs qui doivent être atteints ou, expliciter des principes qui doivent être mis en œuvre.

Les secondes précisent les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui s'appliquent, en plus des précédentes, au(x) secteur(s) ouvert(s) à l'urbanisation, en complément des règlements écrits et graphiques.

## 2- O.A.P. sectorielles

## Extension résidentielle au nord de la ville d'Amfreville

### Situation et contexte

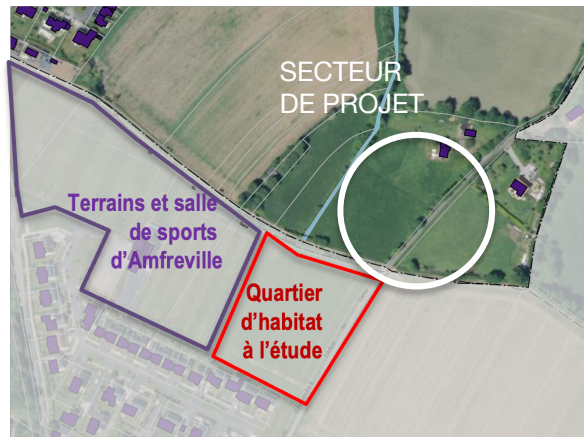
Sallenelles souhaite répondre à ses besoins de logements, par la création d'un petit quartier au sud (et en continuité) du village d'Amfreville, à partir du chemin du Moulin d'Eau, dès lors que le lotissement situé plus à l'ouest, ne peut être étendu, vu les modalités d'application de la Loi Littoral retenue par le SCOT.

Cette extension est projetée en concertation avec Amfreville, dans la continuité du nouveau quartier pavillonnaire que cette dernière déploie, à l'est du pôle sportif. *Le permis d'aménager est projeté pour fin 2024.*

> Voir les OAP n°1 du PLU d'Amfreville

Le site retenu pour ce nouveau quartier est bordé :

- au sud par le chemin rural du Saint-Sacrement, qui sera préservé sans trafic automobile (il fait partie d'un réseau de chemins de randonnée),
- au nord, de quelques logements,
- à l'ouest et à l'est, d'espaces naturels et agricoles (dont des pâtures pour chevaux).



Vue sur le Chemin du Moulin d'eau (vers le nord)



Vue sur le chemin du Saint Sacrement



## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

### MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT

#### Aménagement d'ensemble

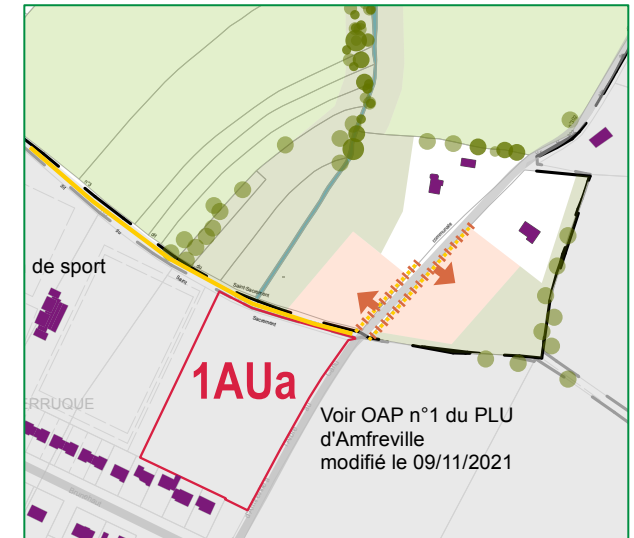
Sur chacun des secteurs disposés de part et d'autre du Chemin du Moulin d'Eau

### DENSITÉ RÉSIDENTIELLE BRUTE MINIMALE

#### 15 logements par hectare

Soit à minima :

- 4 logements à l'ouest
- 6 logements à l'est

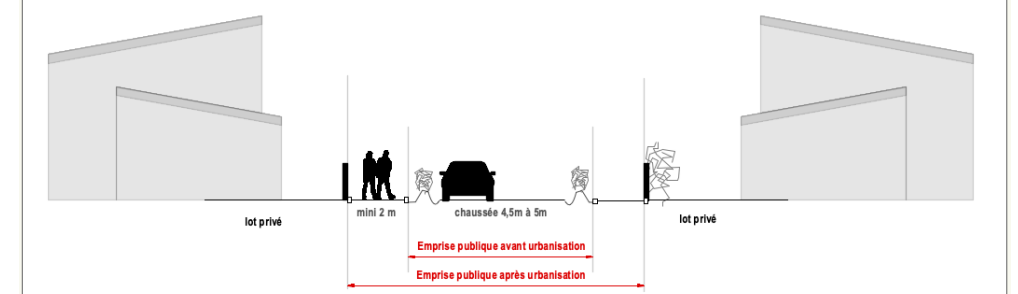


### Desserte et stationnement / Insertion dans l'environnement

Le site sera desservi depuis le chemin du Moulin d'Eau, de part et d'autre de celui-ci. Il le sera par des accès communs aux différentes parcelles (≠ accès privés). Les abords de la voie seront aménagés pour permettre le passage des piétons et cyclistes en toute sécurité : voir la coupe de principe ci-dessous .

*Rappel : Aucun accès automobile ne sera autorisé sur le chemin du Saint Sacrement. En lisière avec l'espace agricole et naturel, les clôtures comprendront des haies bocagères d'essences variées.*

### COUPE DE PRINCIPE SUR L'AMÉNAGEMENT À RÉALISER EN BORDURE DU CHEMIN DU MOULIN D'EAU



### 3- O.A.P. thématiques

### 3.1 - Palette de couleurs pour l'inscription des constructions dans le paysage communal

#### Le contexte

Les enjeux paysagers sont importants sur Sallenelles à double titre : une situation sur un coteau qui domine la baie de l'Orne et la présence d'ensembles architecturaux et paysagers d'intérêt patrimonial.

Pour développer l'identité de la commune, par le confortement de l'harmonie de son paysage bâti, le PADD prévoit l'encadrement de l'aspect des constructions, pour qu'elle s'insère dans la gamme colorée paysagère dominante sur la commune :

- ✓ Des toitures de tuiles brunes ou d'ardoises,
- ✓ Des encadrements de baies ou soubassements de briques rouges,
- ✓ Des façades beige clair (couleur pierre de Caen) ou avec un enduit presque blanc lorsqu'il s'insère entre les colombages,
- ✓ Des huisseries blanches et des menuiseries blanches, colorées ou en bois,
- ✓ Le vert de la végétation, omniprésente dans les parcs et la campagne.



#### Les finalités de l'orientation

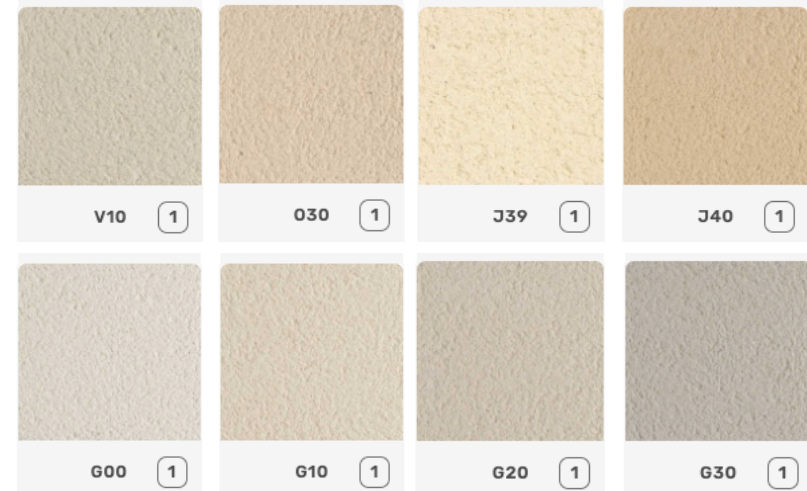
- ✓ **Préserver ou restaurer la typicité des lieux ;**
- ✓ **Harmoniser les couleurs des nouvelles constructions avec les dominantes colorées du paysage environnant.**

#### L'orientation

Pour inscrire les rénovations et les nouvelles constructions, sans rupture, dans le paysage communal, il est retenu une gamme colorée pour les façades :

- ✓ **Les façades présenteront des teintes similaires aux matériaux de la gamme colorée dominante du paysage communal ; Cette gamme colorée pourra être complétée par les nuances de bois naturel, de blanc et de gris pour des éléments architecturaux particuliers et secondaires.**
- ✓ **Les enduits seront choisis dans la gamme ci-après ; Un maximum de deux teintes sera utilisé par façade, la seconde servant à la mise en valeur d'éléments de modénature ou au soulignement de la volumétrie ;**
- ✓ **Les huisseries et menuiseries seront préférentiellement de couleur blanche, gris coloré, pastel, ou bois naturel ou grisé. Dans tous les cas, elles seront non vives et harmonieuses avec l'existant.**

#### Palette de couleurs pour les enduits de façade\*



\* Pour faciliter la désignation des couleurs et éviter les altérations qui pourraient être dues à la reprographie, nous nous sommes appuyés sur les références des fabricants PAREXLANCO (consultables sur Internet). Elles sont duplicables chez les autres fabricants. <https://www.parexlanko.com/outils/nuancier#façade>



### 3.2 - Orientations pour la réalisation de clôtures

#### Le contexte

La clôture, réalisée sur le lot privé, compose le paysage de la limite entre l'espace privé et l'espace public (ou collectif). De la cohérence des aménagements entre les différentes unités foncières, dépend l'harmonie du paysage depuis l'espace collectif. La clôture est ainsi un élément déterminant de l'aménagement urbain dépendant de la culture locale : les propriétés rurales ou urbaines sont quasi-systématiquement closes en Normandie, de haie et/ou de murs de briques dans le bocage, de plaquettes calcaires ou moellons de pierre dans la plaine de Caen.

#### Les finalités de l'orientation

- ✓ **Conforter l'harmonie du paysage communal ;**
- ✓ **Éviter sa banalisation par juxtaposition de clôtures hétéroclites ;**
- ✓ **Qualifier les nouveaux paysages urbains.**

#### L'orientation

Bien que le mur de pierre soit l'élément traditionnel, sa production étant couteuse, ce sont des imitations, plus ou moins réussies qui le remplacent souvent.

Ainsi :

- ✓ Les murs et murets anciens présentant un caractère patrimonial (*voir le repérage sur le règlement graphique*) seront conservés et restaurés en laissant les pierres apparentes ;
- ✓ La construction de murs en pierres ne sera autorisée que dans la continuité d'un mur existant, en respectant son gabarit, son matériau et sa facture ;
- ✓ En lisière avec l'espace naturel, les clôtures « rurales » faites de haies bocagères d'essences locales et multiples seront privilégiées, tant pour leur intérêt biologique que paysager. Elles pourront être doublées de dispositifs poteaux / lisses ou de grillages de couleur neutre, qui seront préférentiellement implantées côté parcelle (pour la qualité du paysage perçu depuis l'espace public).



### 3.3 - Orientations pour la préservation des mares

#### Le contexte

On appelle « mare » une petite étendue d'eau dormante alimentée par la pluie et le ruissellement. De faible profondeur elles peuvent être ponctuellement à sec.

Elles jouent un rôle important, pour l'accueil de la biodiversité et la régulation des écoulements d'eaux pluviales.

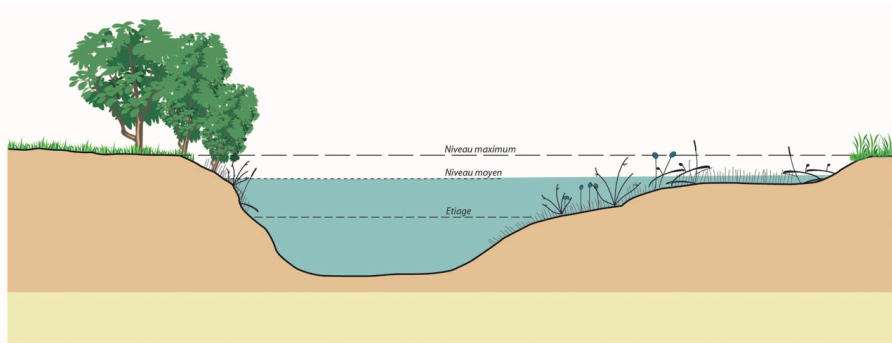
#### Les finalités de l'orientation

- ✓ **Préserver et restaurer les mares ;**
- ✓ **Recréer des « ouvrages » rendant les mêmes services hydrauliques et écologiques.**

#### La mise en œuvre de l'orientation

Les mares reportées sur le règlement graphique devront être préservées.

L'article 6 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES SITES ET DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE précise cet objectif.



Exemple de morphologie de mare à mettre en œuvre (@CERESA)

#### L'orientation

Chaque projet préservera et restaurera les mares existantes sur son périmètre.

En application du principe ÉVITER / RÉDUIRE / COMPENSER, leur suppression restera exceptionnelle et justifiée par l'absence de solution alternative. Toute suppression devra être compensée par des « ouvrages » de même fonctionnalité hydraulique et écologique, réalisés à proximité.

Pour l'aménagement de mares, les règles suivantes seront prises en compte :

- ✓ S'assurer des possibilités d'alimentation en eau, au moins sur la période hivernale et printanière (nappe, fossé, pentes, toitures, etc.) ;
- ✓ Placer la mare au sein d'un espace enherbé ou faiblement boisé (une mare en sous-bois s'envase généralement rapidement) ;
- ✓ Conserver une taille et une profondeur raisonnable (quelques m<sup>2</sup> de surface suffisent, pour une profondeur au centre d'environ 1,5 m) ;
- ✓ Définir une morphologie variée, privilégiant les courbes, les berges en pentes douces (sur au moins 1/3 du pourtour de la mare) et différentes hauteurs d'eau (cf. schéma de principe ci-contre).

Pour les mares situées à proximité ou au sein de zones urbanisées ou ayant déjà connu des dépôts de déchets, la mise en place de panneaux de sensibilisation à destination du public pourra être bénéfique.

Ces derniers rappelleront :

- ✓ L'interdiction d'introduire des espèces animales (tortues, poissons, canards...) ou végétales, dont des espèces invasives ;
- ✓ L'interdiction de déposer des déchets.

### 3.4 Orientations pour le confortement du maillage de haies

#### Le contexte

Les haies peuvent remplir plusieurs fonctions suivant leur structure, leur composition en essences végétales, leur densité, etc. :

- ✓ **une fonction paysagère** : l'arbre et la haie jouent un rôle majeur dans le paysage de bocage ;
- ✓ **une source de biodiversité** : les haies sont des sources de biodiversité animale et végétale. Cet habitat fournit nourritures, abris et sites de reproduction à de nombreuses espèces. Le réseau de haies a de plus une fonction de corridor écologique en facilitant la circulation des différentes espèces.
- ✓ **une fonction hydraulique** : les haies sont des régulateurs hydrologiques importants, par leur capacité d'infiltration de l'eau dans le sol. Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faibles, freinent l'écoulement de l'eau et facilitent son infiltration ;
- ✓ **une fonction de protection des sols** : l'enracinement des haies permet de stabiliser les sols, de limiter le ruissellement des eaux, des boues, de piéger les particules érodées et ainsi de préserver le capital agronomique des sols. En bordure de cours d'eau, les racines maintiennent les berges ;
- ✓ **une fonction de brise-vent** : selon les modes d'entretien et les essences, la haie peut atténuer les courants d'air et réduire l'érosion éolienne ou protéger les cultures d'importantes variations climatiques. L'effet brise-vent dépend des modes de gestion de la haie, de sa hauteur et de sa largeur, de sa composition végétale et de sa densité ;
- ✓ **un intérêt économique et récréatif** : les haies peuvent également assurer une production de bois et la production de baies (mûres, sureau, noisettes, etc.).

Dans le bocage, elles constituent la « charpente » d'un réseau biologique à préserver, pour maintenir le « vivant ».



Une haie bocagère diversifiée

#### Les finalités de l'orientation

- ✓ **Préserver la cohérence et la fonctionnalité du réseau de haies et de la ripisylve ;**
- ✓ **Préciser les principes applicables aux compensations et nouvelles plantations.**

#### La mise en œuvre de l'orientation

Elle s'applique aux haies repérées sur le règlement graphique, dans les conditions prévues par le règlement écrit.

#### L'orientation

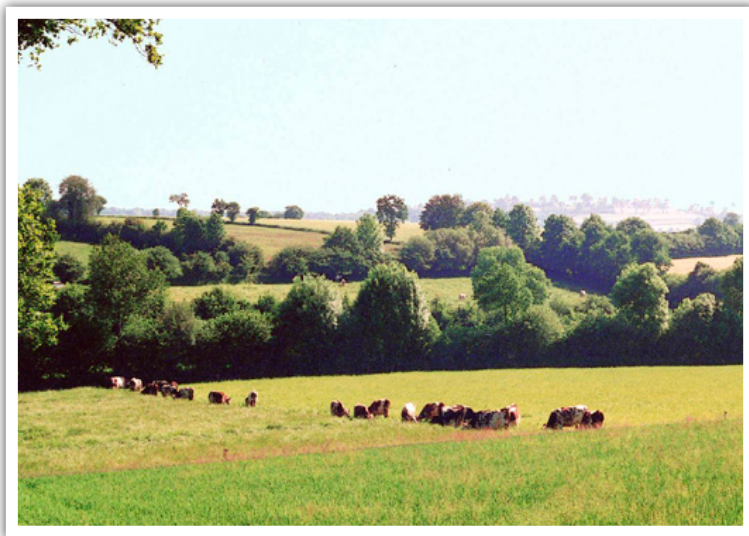
- Les haies seront préservées : la compensation de haie pouvant être arasées (voir les conditions fixées dans le règlement), contribuera au renforcement du maillage existant ;
- Les caractéristiques paysagères et écologiques associées au contexte seront maintenues, notamment au regard des services rendus (cf. ci-avant) ;
- Suivant le contexte, on privilégiera certains « types » de haies et d'essences, afin de respecter les caractéristiques paysagères locales :
  - pour une haie paysagère et/ou brise vent : alignement d'arbres de haut jet, de préférence avec bourrage arbustif, en privilégiant une implantation sur les lisières d'espaces urbanisés ;
  - pour une haie à rôle hydraulique ou antiérosif. On cherchera à compléter/renforcer les haies marquant la ceinture de bas fond et les haies situées perpendiculairement au sens de la pente. Pour ces dernières, le complexe haie pluristratifiée + fossé sera privilégié ;
  - pour les haies à rôle écologique : les haies pluristratifiées seront recherchées, en couplant strate arborée et strate arbustive.

**RECOMMANDATIONS : Guide technique des haies**

(Source : Conseil Départemental du Calvados) :

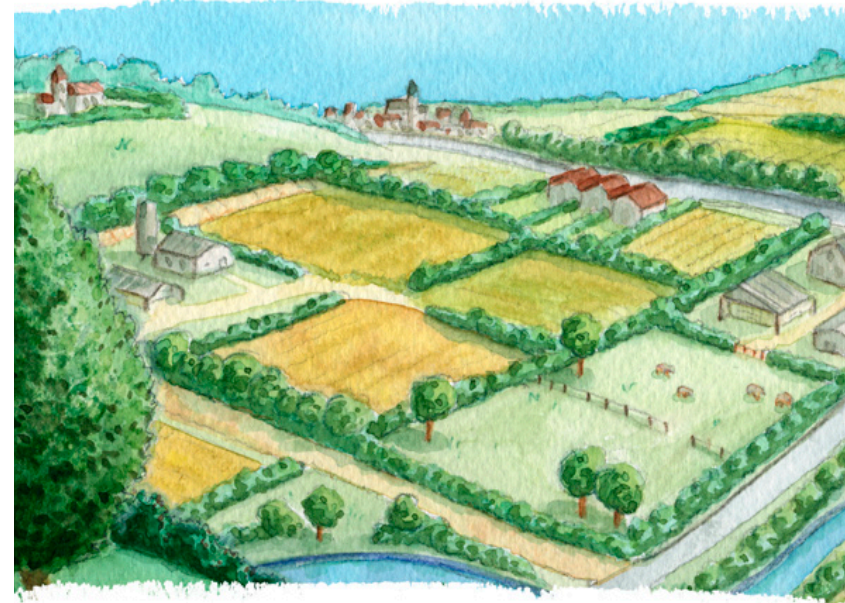
Guide technique

# Les haies bocagères



Fiche n°1

# Les rôles de la haie



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

## Les rôles de la haie

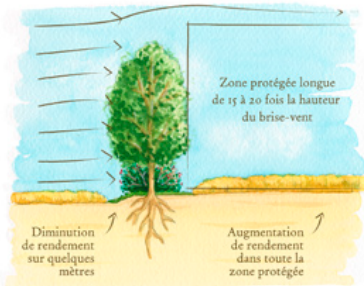
### 1. Protéger contre le vent

Une haie constituée d'arbres et arbustes caducs protège du vent bétail, cultures et bâtiments.

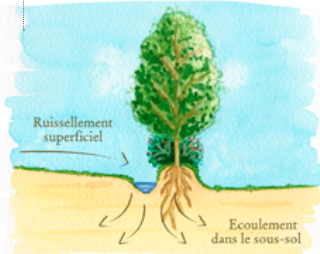
La haie permet de :

- diminuer de 30 à 50% la vitesse du vent,
- réduire de 20 à 30% l'évaporation,
- élever la température de l'air de 1 à 2 °C en saison froide,
- procurer un meilleur rendement en amont des cultures et une meilleure production des élevages et assurer une meilleure protection des bâtiments et des habitations.

Le vent est freiné par une haie brise-vent "semi-perméable" sans création de tourbillons nuisibles



Les eaux de ruissellement sur et dans le sol sont freinées par l'ensemble fossé-talus.



### 2. Réguler le régime des eaux

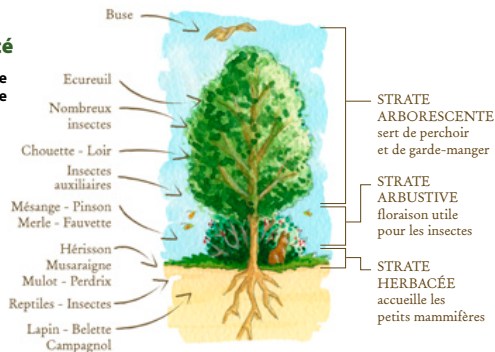
La haie, associée au talus et au fossé, interrompt le cheminement de l'eau à l'intérieur d'un bassin versant, favorisant son infiltration et limitant ainsi l'intensité des crues et le transfert des polluants aux cours d'eau.

Ce ralentissement permet à l'eau de s'infiltrer vers les nappes profondes. Une partie des nitrates et autres polluants est absorbée par les racines des arbres du talus.

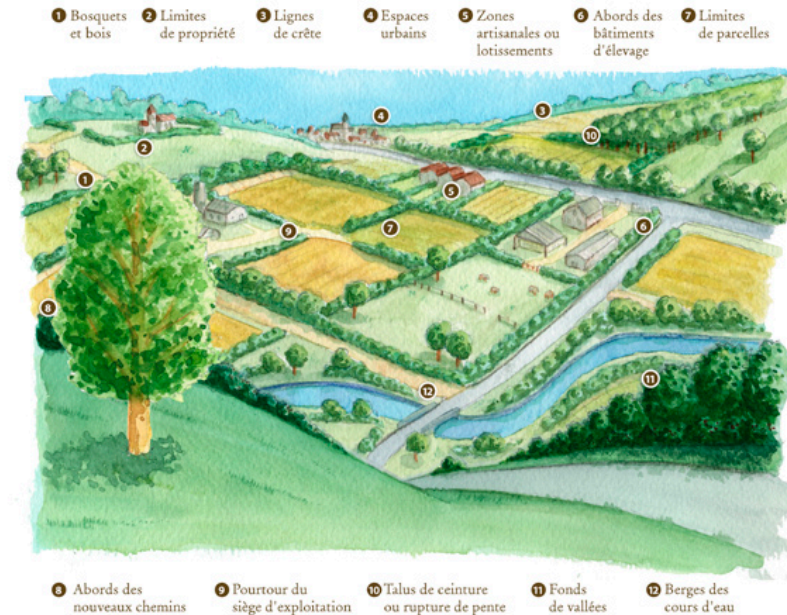
### 3. Préserver la biodiversité

Une haie, constituée d'une multitude d'espèces végétales et associée à une banquette herbeuse, contribue à la richesse du milieu naturel.

Le maillage bocager est, par ailleurs, un élément déterminant de maintien des continuités écologiques. De nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères souvent utiles à l'agriculture, trouvent dans la haie abri, nourriture et lieu de reproduction. Le gibier en profite également.



## UN RÔLE CAPITAL DANS LE PAYSAGE



### 4. Construire le paysage

Le réseau des haies joue un rôle capital dans le paysage. Il marque le parcellaire en suivant les limites de propriété et contribue de manière déterminante à l'identité du territoire départemental.

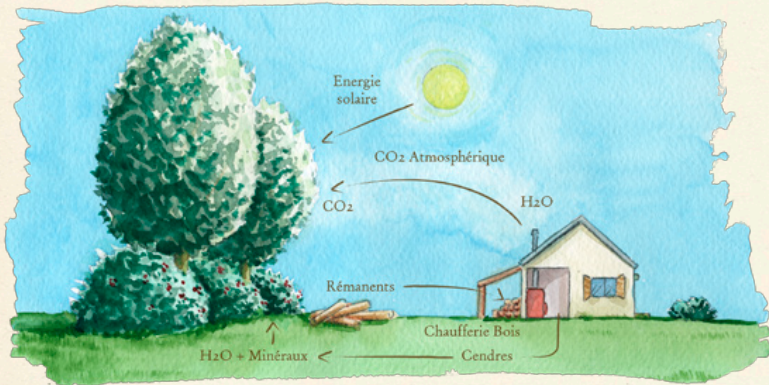
La haie participe aussi à la reconstruction des paysages après un aménagement foncier ou l'installation de nouvelles constructions (bâtiments agricoles, etc.).



Chemin bordé de haies.

## Les rôles de la haie

UNE SOURCE D'ÉNERGIE NEUTRE VIS À VIS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



### 5. Produire de l'énergie et des matériaux

La haie est source de production de bois.

#### ➤ Du bois d'œuvre :

La production de bois obtenue à partir de feuillus comme le chêne, le merisier, le châtaignier, est utilisée pour la charpente ou le sciage.



Déchiage du bois.

#### ➤ Du bois de chauffage (cf. fiche n°2) :

Autrefois source principale d'énergie, le bois a, après guerre, laissé sa place aux énergies fossiles. Aujourd'hui, utilisé sous différentes formes (bûches, bois déchiqueté) il retrouve sa place avec la hausse du coût des énergies fossiles, grâce à son caractère renouvelable et son absence de contribution au réchauffement climatique.

En effet, les émissions de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) issues de la combustion du bois sont consommées par les arbres en croissance grâce au phénomène de photosynthèse (cycle du carbone renouvelable).

Conseil Général  
  
**D.G.A.**  
**Développement**  
**et Environnement**  
 Calvados

Direction de l'environnement et de la biodiversité  
 Tél. : 02 31 57 15 68 - www.calvados.fr

Fiche n°2

## Le bois déchiqueté



Conseil Général  
  
**Calvados**

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

## Le bois déchiqueté

### La production de bois déchiqueté

➤ Issu notamment de l'entretien des haies bocagères, ce bois se présente sous la forme de plaquettes obtenues par découpe franche sous l'action des couteaux d'une déchiqueteuse.



Plaquettes de bois déchiqueté.

➤ Les plaquettes doivent ensuite être stockées dans un endroit sec et aéré pendant 4 à 6 mois avant d'être utilisées.

➤ Au départ destinée aux exploitants agricoles, producteurs et consommateurs directs ou aux grosses unités collectives, la filière s'élargit progressivement vers les particuliers sous l'égide de communautés de communes ou de sociétés collectives.

➤ Pour gérer durablement votre patrimoine de haies sans pénaliser les autres intérêts du bocage (cf. fiche n°1), des plans de gestion peuvent être réalisés par des techniciens spécialisés, généralement à l'échelle d'une exploitation agricole, afin d'en évaluer la production annuelle nette renouvelable.

## Quelques chiffres

**100 mètres linéaires de haies bocagères = 15 à 60 map<sup>h</sup> humides**  
(\*mètre cube apparent de plaquettes)

**Coût de production agricole d'un map sec : 22 € HT**

**4 map secs = 1 tonne sèche de plaquettes = 360 litres de fioul = 3 500 kWh d'électricité**

**Coût de l'énergie / kWh**  
(tenant compte du rendement des appareils)  
**Bois déchiqueté = 2.6 cts / kWh**  
**Fioul domestique = 6.3 cts / kWh**  
**Électricité = 10,5 cts / kWh**

**Coût d'une chaudière à bois déchiqueté 30 kW : 8 000 à 16 000 € HT**

Source : FD CUMA du Calvados



Une coupe de haie au lamier à scie.

## L E B O I S D É C H I Q U E T É

### Pourquoi se chauffer au bois déchiqueté ?

#### Avantages :

- chaudières à alimentation automatique.
- autonomie : variable en fonction de la taille du silo de stockage et des besoins en chaleur - 600 litres : 2 à 3 jours, 30 m<sup>3</sup> : 4 mois.
- rendement élevé : 85 %, faible production de cendres : 1 à 2 % du tonnage consommé.
- possibilité d'alimentation par des réseaux de production locaux, participant à la préservation du bocage et ne contribuant pas à l'effet de serre.
- énergie renouvelable si la ressource est gérée de manière raisonnée.

#### Contraintes :

- nécessite un espace suffisant pour recevoir la chaudière, la trémie d'alimentation et le dispositif de stockage.
- implique une bonne qualité de bois déchiqueté (sans cailloux ni terre).

#### Que chauffe-t-on avec une chaudière à bois déchiqueté ?

- des structures collectives,
- des maisons d'habitation,
- des groupes d'habitations par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur enterré,
- des bâtiments agricoles : eau de salle de traite, fromageries, poulaillers, porcheries, ateliers d'élevage de veaux, séchoirs de fourrage...

Déchiquetage des branches coupées.



#### Exemple d'installation



Se renseigner  
sur les filières  
existantes

**Contacts :**

**Conseil général du Calvados**  
Direction de l'environnement  
et de la biodiversité

Adresse postale :  
BP 20520 - 14035 CAEN CEDEX 1  
23-25, boulevard Bertrand  
14 000 CAEN  
Tél. : 02 31 57 15 68  
www.calvados.fr

**Chambre Départementale  
d'Agriculture du Calvados**  
ZAC Route de Caen  
Saint-Martin des Entrées  
14 406 BAYEUX CEDEX  
Tél. : 02 31 51 66 33  
www.webagri14.com

**Fédération départementale  
des Coopératives d'Utilisation  
du Matériel Agricole (CUMA)**  
1, rue d'Hermia  
14 209 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR CEDEX  
Tél. 02 31 53 55 15  
www.ouest.cuma.fr

**Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)**  
Citis «Le Pentacle» - Avenue de Tsukuba  
14 209 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR CEDEX  
Tél. : 02 31 46 81 00  
www.basse-normandie.ademe.fr

**Espaces Info-Énergie Basse-Normandie  
Biomasse Normandie**  
19, quai de Juillet  
14000 CAEN  
Tél. : 02 31 34 24 88  
info@biomasse-normandie.org



Déchiquetage des  
branches coupées.

Copyright: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - Juin 2018 - Service de l'environnement et de la biodiversité - Service communication - Normandie - Conseil général du Calvados

Conseil Général  
  
Calvados

D.G.A.  
Développement  
et Environnement

Direction de l'environnement et de la biodiversité  
Tél. : 02 31 57 15 68 - www.calvados.fr

Fiche n°3

# Sélectionner les essences adaptées



Conseil Général  
  
Calvados

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ



## Avant de planter, les bonnes questions à se poser

La plantation d'une haie répond à plusieurs objectifs : paysagers, utilitaires, etc. Pour que, tout au long de sa croissance, la haie puisse satisfaire durablement sa vocation initiale (cf. fiche 1), il importe de bien réfléchir le projet au départ, en prenant en compte les aspects suivants.

## Les configurations au sol

On distingue les haies à plat des haies sur talus, ces dernières ayant l'avantage de contribuer à la lutte contre l'érosion des sols. Les haies sur talus peuvent également correspondre à la configuration traditionnelle des haies de certains territoires, s'insérant ainsi plus harmonieusement dans le paysage. Elles nécessitent en contrepartie plus de travail du sol.

Haie à plat

Haie sur talus



## S É L E C T I O N D ' E S S E N C E S A D A P T É E S

## L'agencement aérien de la haie

**La hauteur de la haie souhaitée à terme conditionne le nombre de strates à agencer :**

**STRATE 1**  
arbres de haut jet  
pour une protection  
maximale.

**STRATE 2**  
arbres en cépée\*  
assurant une protection  
intermédiaire.

**STRATE 3**  
essences buissonnantes  
pour garnir le pied  
de la haie.



### LES HAIES HAUTES

Strates 1, 2 et 3  
Hauteur de 15 à 25 mètres

**Exemples d'usage :** autour d'une prairie, d'une culture, le long d'un chemin (attention aux racines traçantes).



### LES HAIES MOYENNES

Strates 2 et 3 ou strate 2 seule  
Hauteur de 8 à 15 mètres

**Exemples d'usage en plus de ceux d'une haie haute :** autour d'un verger, d'un bâtiment d'exploitation ou d'une maison, en bordure d'un ruisseau (en veillant au choix d'essences compatibles avec l'équilibre des milieux aquatiques), en bordure d'une route.



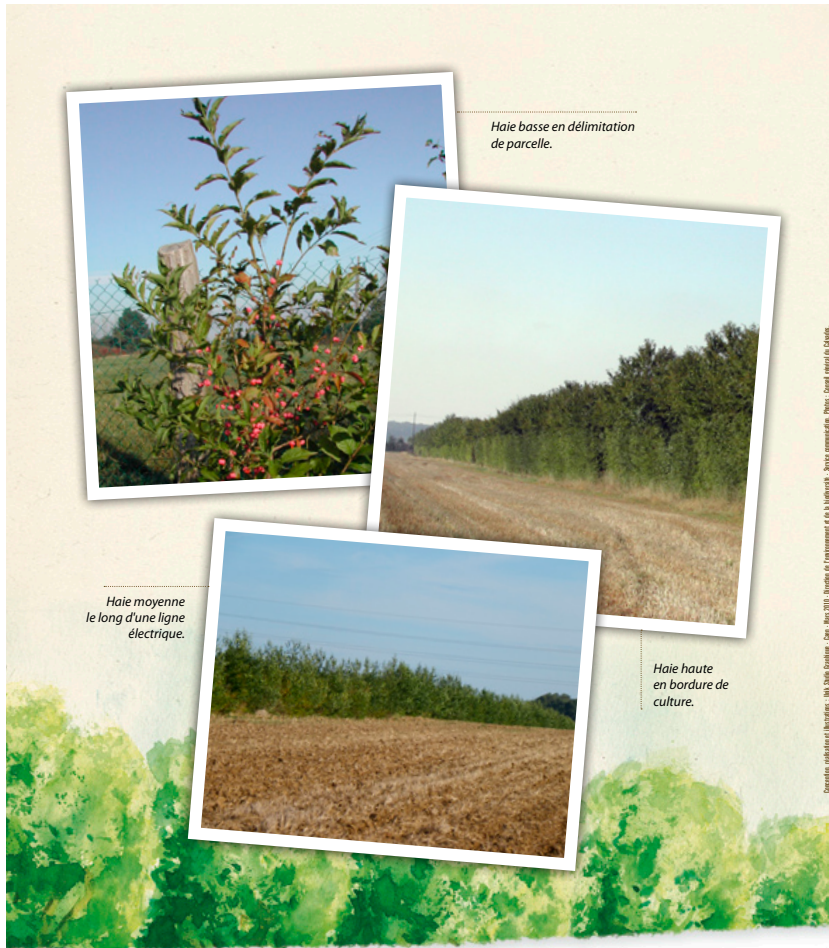
### LES HAIES BASSES

Strate 3  
Hauteur de 3 à 5 mètres

**Exemples d'usage :** autour d'un bâtiment d'exploitation ou d'une maison, en bordure d'une route.



\* Touffe de tiges ou rejet de bois sortant de la souche d'un arbre qui a été coupé.



Haie basse en délimitation de parcelle.

Haie moyenne le long d'une ligne électrique.

Haie haute en bordure de culture.

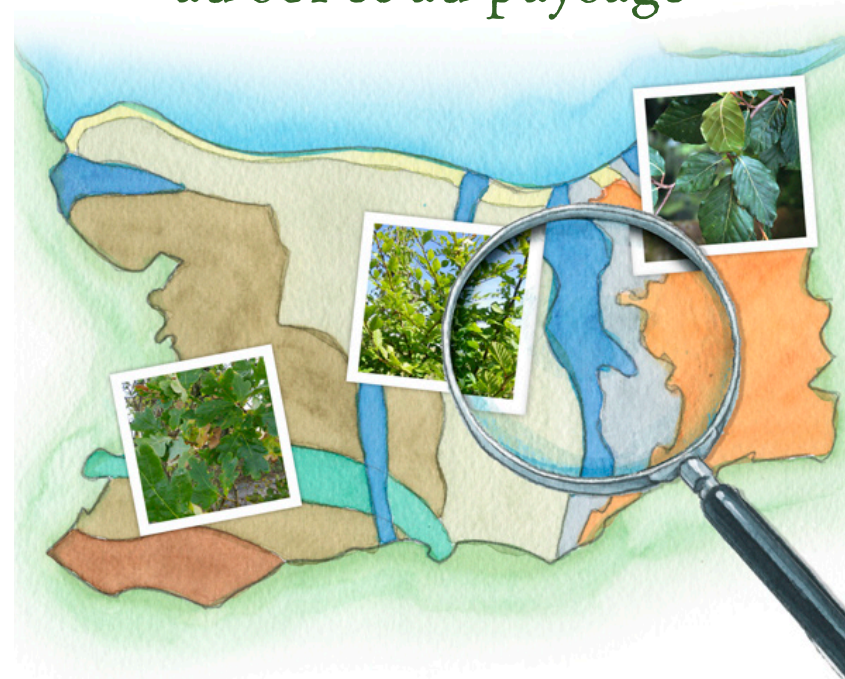
Conception : réalisation et illustrations : Stéphane Séguy - Juin 2010 - Bureau et financement de la biodiversité - Service communautaire - Photo : Grand parc de Calvados.

Conseil Général  
  
**D.G.A. Développement et Environnement**

Direction de l'environnement et de la biodiversité  
 Tél. : 02 31 57 15 68 - [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)

Fiche n°3 bis

## L'adaptation des essences au sol et au paysage



Conseil Général  
  
**Calvados**

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

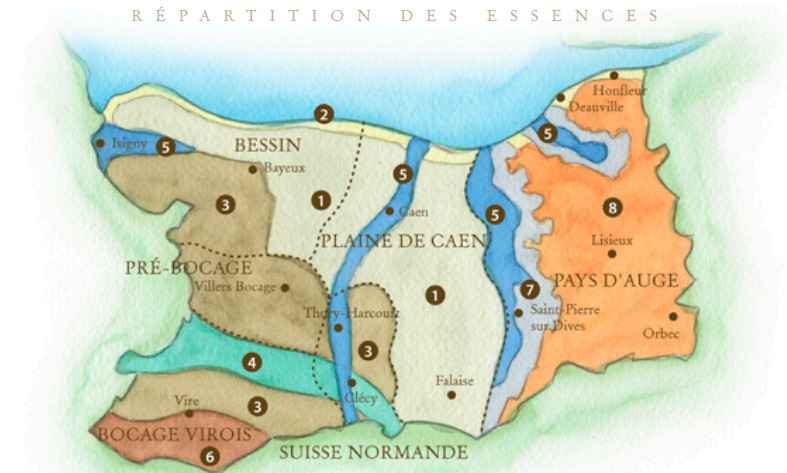
# L'adaptation des essences au sol et au paysage



La répartition des essences dans les différents « pays » du département du Calvados obéit à des critères multiples (nature des sols, pluviométrie, embruns sur le littoral, etc.). Pour garantir, là aussi, la pérennité de la haie et sa bonne intégration paysagère, le tableau suivant permet de sélectionner les essences les mieux adaptées au territoire et aux caractéristiques principales des sols concernés.

STRATES	ESPÈCES	SOLS		HUMIDITÉ		PROFONDEUR		TERRITOIRES ADAPTES								
		ARGILEUX	SABLEUX	FRAIS	SEC	PROFOND	SUPERFICIEL	1	2	3	4	5	6	7	8	
Haut-jet - Strate 1	Alisier torminal	-	♥	♥	-	-	♥	1	2	3						
	Alisier blanc	-	♥	♥	-	-	♥	1	2	3						
	Châtaignier	✗	-	♥	-	♥	-	-			3	4		6	7	8
	Chêne pédonculé	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
	Chêne rouvre	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
	Érable sycomore	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
	Frêne commun	-	-	♥	✗	♥	✗	1	2	3	4	5		6	7	8
	Hêtre vert	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
	Merisier	♥	-	♥	-	♥	✗	1	2	3	4			6	7	8
	Noyer commun	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
	Noyer noir	♥	-	♥	✗	♥	✗	1	2	3	4			6	7	8
	Peuplier noir *	-	♥	♥	-	♥	✗	1	2	3	4			6	7	8
	Peuplier tremble *	-	♥	♥	-	♥	✗	1	2	3	4			6	7	8
	Cépée - Strate 2	Sorbier des oiseleurs	♥	-	♥	✗	-	♥	1	2	3	4			6	7
Sorbier domestique		♥	-	♥	✗	-	♥	1	2	3	4			6	7	8
Tilleul à petites feuilles		-	-	♥	✗	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Aulne glutineux		♥	-	♥	✗	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Bouleau verruqueux		-	♥	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Cerisier de Sainte-Lucie		-	♥	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Charme commun		-	♥	♥	✗	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
Châtaignier		♥	♥	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Érable champêtre		♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
If commun		♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Poirier franc		♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Pommier sauvage		♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Prunier myrobolan		♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Saule blanc		♥	-	♥	✗	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
Saule cendré	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8	
Saule marsault	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8	

\* Zone de marais uniquement    ♥ : l'essence appréciée    ✗ : l'essence refusée    - : l'essence supportée



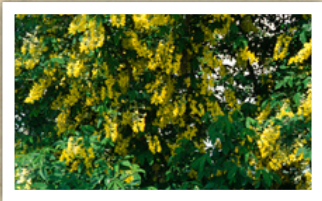
(Cartographie : source BRGM, DDE)

STRATES	ESPÈCES	SOLS		HUMIDITÉ		PROFONDEUR		TERRITOIRES ADAPTES								
		ARGILEUX	SABLEUX	FRAIS	SEC	PROFOND	SUPERFICIEL	1	2	3	4	5	6	7	8	
Bourrage - Strate 3	Ajonc d'Europe	✗	-	-	-	♥	✗	1	2	3	4			6	7	8
	Amélanchier commun	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
	Argousier	-	♥	♥	✗	-	♥	-	1	2	3	4		6	7	8
	Bourdaine	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
	Buis à feuilles longues	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4			6	7	8
	Charme commun	♥	-	♥	✗	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Cornouiller sanguin **	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Cornouiller mâle	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Coudrier	-	♥	♥	✗	♥	-	1	2	3	4	5	6	7	8	
	Églantier	-	♥	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Fusain d'Europe	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Genêt à balais	-	♥	♥	✗	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Houx vert	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Lilas vulgaire **	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Nerprun purgatif	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Prunellier	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Tamaris	♥	-	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
	Troène vulgaire	-	♥	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8
Viorne lantane	-	♥	♥	-	♥	-	1	2	3	4	5		6	7	8	
Viorne obier	♥	-	♥	✗	♥	✗	1	2	3	4	5		6	7	8	

\*\* Hors essences ornementales    ♥ : l'essence appréciée    ✗ : l'essence refusée    - : l'essence supportée

## Attention à ne pas planter des espèces invasives !

À l'inverse de ces espèces bien adaptées au contexte local, il importe de veiller à ne pas planter d'espèces qui, introduites par le passé, ont tendance à se développer et concurrencer les espèces locales, au détriment de l'équilibre des milieux naturels.



Cytisus albus



Robinier faux acacia

➤ Dans le Calvados, les essences invasives concernées au titre de la plantation des haies sont le robinier faux acacia et le cytisus albus (cf. fiche n° 6).

➤ D'autres espèces ligneuses, inadaptées à la plantation en haies, possèdent également ce caractère invasif, tels que le séneçon en arbre, le buddleia ou arbre aux papillons, le rhododendron pontique et le rosier rugueux.

**Il est essentiel de ne pas contribuer à leur diffusion.**



Haie bocagère plantée en bordure de route.

## Contraintes réglementaires et techniques à prendre en compte

Le Code rural impose de planter à 0,50 m en retrait de la limite de propriété pour une haie de moins de 2 m de hauteur et à 2 m pour une haie de plus de 2 m de hauteur.

➤ **Pour planter en bordure de route,** veillez à respecter certaines règles, notamment pour ne pas gêner la visibilité des automobilistes. Vous pouvez vous renseigner au conseil général ou dans l'une des 6 Agences Routières Départementales dont vous dépendez (Caen, Bayeux, Villers-Bocage, Pont-l'Évêque, Saint-Pierre sur Dives, Falaise).

➤ **En présence de réseaux aériens,** de lignes électriques ou téléphoniques, privilégiez les strates 2 et 3.

➤ **Ne plantez pas de haies à plat en bordure d'une parcelle drainée,** les racines risquant de boucher les drains. Optez dans ce cas pour une plantation sur talus.

➤ **Respectez une distance de plantation de 6 m minimum entre les arbres de haut jet.**

➤ **Veillez à tenir compte, dans la configuration de la haie, à la vitesse de croissance des essences voisines,** en particulier afin d'éviter l'étouffement des strates basses par les strates plus hautes.

Copyright: Université de Normandie - 04/2018 - Direction de l'Environnement et de la Biodiversité - Service communication - Photo : Conseil général de Calvados



Direction de l'environnement et de la biodiversité  
Tél. : 02 31 57 15 68 - www.calvados.fr

Fiche n° 4

# La plantation d'une haie bocagère



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

## La plantation sur paillage

### L'intérêt du paillage

- ✓ Maintient la structure du sol,
- ✓ Évite l'évaporation,
- ✓ Réchauffe le sol au printemps,
- ✓ Empêche la concurrence des mauvaises herbes.

### Le paillage permet d'obtenir

- ✓ Une bonne reprise,
- ✓ Une meilleure croissance,
- ✓ Un entretien du sol réduit,
- ✓ Une réserve d'eau constante.

## Mode opératoire pour la préparation du sol

Soignez le travail du sol, préparez votre terrain en août ou septembre, sous-solage, charrue, herse rotative ou motoculteur suivant les engins disponibles.

Commencez par un sous-solage...



Le Chisel travaille le sol en profondeur. Il casse la semelle de labour et favorise l'implantation des racines.

...enchaînez par un labour à la charrue...



...et finissez par la herse rotative.

Elle émiette la terre juste avant la pose du paillage naturel ou du film plastique en septembre ou octobre.



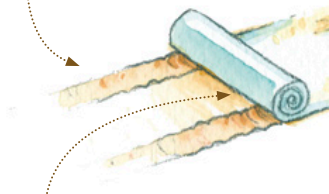
## Principe d'installation du paillage biodégradable

### Quelques précautions à prendre pendant la période de plantation (novembre à mars)

✓ N'exposez pas trop longtemps les racines des plants à l'air. Maintenez-les au frais et plantez-les rapidement.

✓ Si vous ne plantez pas le jour même de la réception des plants, mettez-les en jauge dans un lieu ombragé et abrité.

**1** Formez deux sillons en parallèle sur un sol travaillé en fin d'été : 1.20 m de large et 0.30 m de profondeur minimum (Sous-solage, labour, herse rotative ou motoculteur).



**2** Déroulez et enterrez les bords du paillage. Tassez énergiquement les bords pour les maintenir mais ne marchez jamais sur le paillage. Le paillage doit être bien tendu.

## LA PLANTATION D'UNE HAIE BOUCAGÈRE

**5** Retaillez les extrémités des racines, raccourcissez les racines abimées en prenant soin de préserver le chevelu fin. Si de nombreuses racines ont été coupées, il est conseillé de tailler les branches sur un tiers de leur longueur.

**ATTENTION**, veillez à ne pas couper la racine pivot ni le bourgeon terminal sur les jeunes plants d'arbres.

**6** Pralinez les racines : trempez-les dans un mélange composé de trois parts égales de terre, de bouse de vache et d'eau. Si les plants sont très racinés, retirez de la terre. S'ils le sont peu, il suffit d'écarter la terre autour du trou de plantation.

**7** Plantez le jeune plant, arrosez pour mieux faire adhérer la terre aux racines.

**8** Remplacez bien le paillage autour du plant et maintenez-le au pied du plant avec deux agrafes ou une pelletée de gravier.

**4** Écartez les volets du paillage.

**3** Fendez le paillage en croix. Disposez les jeunes plants près de la fente, suivant le schéma de plantation.

À la plantation, veillez à ce que le collet du plant soit au niveau du sol et que la terre soit bien tassée autour des racines.

Niveau de la terre

Collet

Installation typique de paillage biodégradable.

Sol plat non bombé.

60 cm

Photo: Oumebani Agriculture de Normandie

## Les différents types de paillage



Haie bocagère plantée sur un paillage naturel composé de bois déchiqueté.

### Paillage naturel

- ✓ **Plastique biodégradable** : à base d'amidon de maïs. Le film est décomposé intégralement 24 mois environ après la mise en place.
- ✓ **Feutre souple biodégradable**. En fibre végétale, il donne de bons résultats surtout sur talus et reste en place plus de 24 mois.

#### Disponible localement en vrac :

- ✓ **Anas de lin\*** : efficace et intéressant surtout si une coopérative linière est proche du lieu de plantation, évitant le coût du transport.
- ✓ **La plaquette de bois\*** : résidus de branches de haies bocagères broyées.
- ✓ **La paille\***. Conditionnée en round baller, une fois déroulée, après le travail du sol, elle forme un paillage efficace.

Ces protections ont l'avantage d'apporter de la matière organique en se décomposant mais doivent être renouvelées régulièrement.

\* Ces paillages en vrac se déposent après la plantation, sur une épaisseur de 15 cm minimum.

### • Film plastique polyéthylène ou toile tissée

très efficace mais la composition de ce paillage (dérivés pétroliers) et sa dégradation aléatoire, demeurent des inconvénients à son utilisation.



Installation d'une jeune haie bocagère sur un paillage en polyéthylène.

## Protections de la haie bocagère

Il est préférable de protéger la haie le long des herbages pour éviter que celle-ci ne soit broutée par les animaux en place.

### Clôtures herbagères

1 piquet de Chêne, Châtaignier ou Acacia, section 10 cm x 10 cm, tous les 3 m, 4 à 5 rangs de fil barbelé. *S'il y a présence de gibier sur le site : protection individuelle des plants contre les lapins et les chevreuils.*



### Clôtures électriques à déport latéral

1 piquet Chêne, Châtaignier ou Acacia, section 10 cm x 10 cm, tous les 10 m. Tige de déport, 1 rang de fil électrique.



Photo ESCUMA

Exemple de clôture électrique à déport latéral. Ce type de clôture facilite l'entretien mécanique de la végétation située sous le fil électrique.

Copyright : Université et Mairie de La Rochelle - Juin 2018 - Service de l'Environnement et de la Biodiversité - Service communication - Tous droits réservés à l'éditeur - 100000 et Calvados d'Orléans et Calvados de Rouen.

Conseil Général  
Calvados

D.G.A.  
Développement  
et Environnement

Direction de l'environnement et de la biodiversité  
Tél. : 02 31 57 15 68 - www.calvados.fr

Fiche n°5

# L'entretien d'une haie bocagère



Conseil Général  
Calvados

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

## L'entretien des jeunes plantations

Il consiste

- à dégager la végétation herbacée pendant les trois premières années, sans recours aux produits phytosanitaires,
- à recéper les arbustes à l'année n + 1,
- à défourcher et élaguer les arbres de haut jet à partir de l'année n + 2 à n + 3.



## L'entretien manuel des jeunes haies

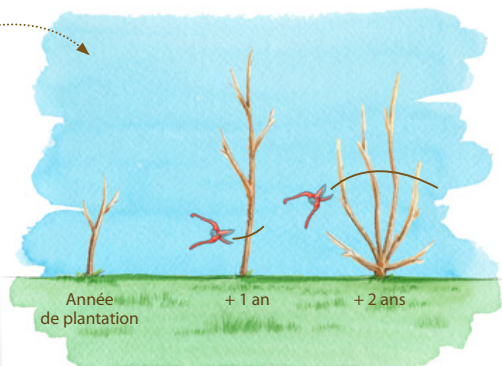
Les tailles sont nécessaires pour obtenir une haie bien structurée et fournie. Il s'agit de recépage à pratiquer sur les arbustes et les futures cépées à la fin de l'hiver, un an après la plantation ou de taille à réaliser l'été pour les arbres de haut-jet.

### Arbustes

▮ Rabattez les plants à 15 cm du sol la 2<sup>ème</sup> année suivant la plantation. Les arbustes formeront ainsi des touffes bien garnies à la base.

▮ EXCEPTIONS

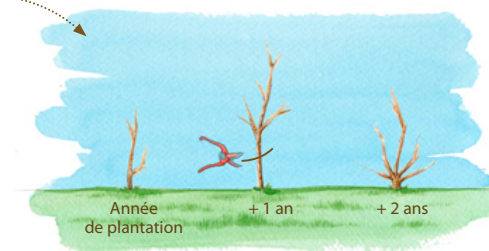
Charme commun et hêtre vert : rabattre d'un tiers de la hauteur.  
Houx vert : ne se taille pas.



## LA PLANTATION D'UNE HAIE BOCAGÈRE

### Cépées

▮ Rabattez les plants à 15 cm du sol la 2<sup>ème</sup> année suivant la plantation, afin d'obtenir des repousses vigoureuses sur souche. L'année suivante, sélectionnez 3 ou 4 brins vigoureux et supprimez les autres. Les touffes obtenues permettent de garnir l'étage intermédiaire de la haie, entre les arbustes et les arbres de haut jet.

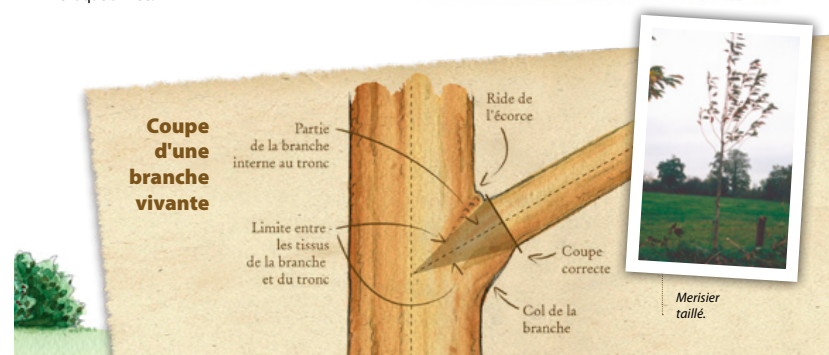
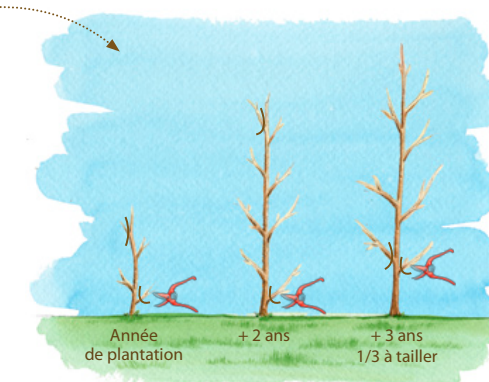


### Arbres de haut jet

▮ Défourchez les brins de part et d'autre pour fortifier celui qui constituera l'axe central.

▮ Éliminez les branches comprises dans le tiers inférieur du tronc, sans laisser de "chicots" et en coupant à 1 cm du tronc.

▮ Préservez les branches situées au dessus. Pour obtenir du bois d'œuvre de qualité, renouvelez cette opération chaque année.



## Les matériels mécaniques d'entretien des haies

Matériels utilisables à partir de la 4<sup>ème</sup> année de plantation.



	Lamier à scies	Lamier à couteaux	Sécateur	Tronçonneuse + nacelle
<b>Largeur de travail</b>	1,8 à 2,5 m	1,8 à 2,5 m	1,8 à 2,5 m	
<b>Prix d'achat HT</b>	Barre de coupe : 7 500 €	Barre de coupe : 7 500 €	Barre de coupe : 7 500 €	Tronçonneuse : 550 € Nacelle : 17 000 €
<b>Utilisation</b>	Taille latérale	Taille latérale	Taille latérale	Élagage, balivage, coupe à blanc, façonnage du bois
<b>Préconisations d'utilisation</b>	Limitez la vitesse d'avancement pour ne pas "riper" sur les branches non visées			Utilisez nacelle élévatrice + tronçonneuse légère avec sécurité anti-rebond. Portez des vêtements de sécurité + casque et bouchons d'oreille
<b>Diamètre des branches</b>	3 à 18 cm	0 à 2 cm	10 cm maxi	Pas de limite
<b>Fréquence de passage</b>	4 à 8 ans	2 ans	1 à 5 ans	entre 9 et 20 ans en fonction du bois
<b>Vitesse d'avancement</b>	0,6 à 2,5 km/h	0,6 à 2,5 km/h	0,7 à 2 km/h	variable
<b>Avantages</b>	Coupe nette à partir de 3 cm, valorisation possible du bois	Adapté aux petits diamètres, branches jeunes	Coupe nette même sur petits diamètres	Passages peu fréquents. Valorisation optimale du bois.
<b>Inconvénients</b>	Laisse des moignons : la haie se densifie. Affûtage des scies. Difficultés pour le ramassage du bois.	Limité en diamètre. Difficultés pour le ramassage du bois.	Vitesse d'avancement faible. Difficultés pour le ramassage du bois.	Main-d'œuvre importante.
<b>Coût en €/km (2 faces, main-d'œuvre incluse)</b>	296 à 392 (4 passages*, ramassage des branches au chargeur inclus), bras + barre de coupe.	141 à 168 (4 passages*), bras + barre de coupe	141 à 168 (4 passages*), bras + barre de coupe	

Copyright: Université de Montpellier - Juin 2018 - Direction de l'Environnement et de la Biodiversité - Service communication - Photo: Gérard Grandjean - Calvados et FDCUMA

\*nombre de passages pour l'entretien hors pied de haie. Coûts à pondérer selon la fréquence d'intervention. Exemple : le sécateur peut être passé tous les 2 ans pour un coût compris entre 141 € et 168 € par côté de haie, soit entre 71 € et 84 € par km par an et par côté de haie. (Source FDCUMA Ouest)



Direction de l'environnement et de la biodiversité  
Tél. : 02 31 57 15 68 - www.calvados.fr

Fiche n°6

## Identification des principales espèces bocagères

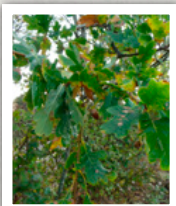
(les plus communes dans le Calvados)



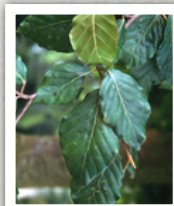
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ



## Les arbres de haut-jet



Chêne pédonculé



Hêtre vert

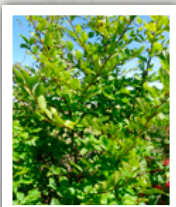


Frêne commun



Merisier

## Les arbres en cépée



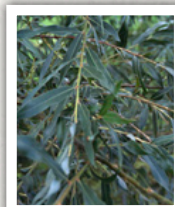
Charme commun



Érable champêtre



Aulne glutineux

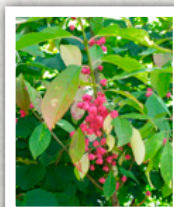


Saule blanc

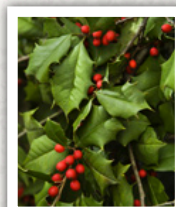
## Les essences buissonnantes



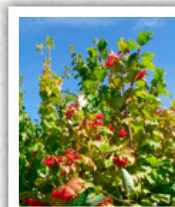
Coudrier



Fusain d'Europe



Houx vert



Viorne obier



Tilleul



Châtaignier

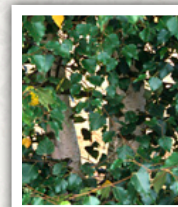


Érable sycomore



Noyer

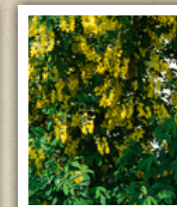
## Les espèces invasives



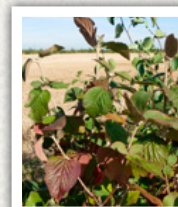
Bouleau verruqueux



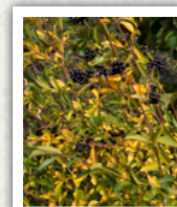
Robinier faux acacia



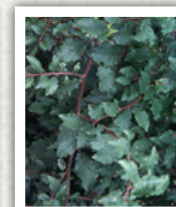
Cytise aubour



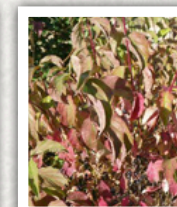
Viorne lantane



Troène vulgaire



Prunellier



Cornouiller sanguin



*Charme commun.*

*Vierne orbier,  
buissonnant.*

*Châtaignier,  
arbre de haut-jet.*

Concepts, réalisation & animation : SA Studio paysage - Juin 2017. Revue et mise à jour de la biodiversité - Service communication - Mairie - Commune de Calvados.

Conseil Général  
  
Calvados

**D.G.A.  
Développement  
et Environnement**

Direction de l'environnement et de la biodiversité  
Tél. : 02 31 57 15 68 - [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)

## RECOMMANDATIONS : liste de plantes invasives à éviter

PLANTES LIGNEUSES INVASIVES	
Acer negundo	Érable à feuilles de frêne
Ailanthus altissima	Ailante glanduleux
Baccharis halimifolia	Seneçon en arbre
Buddleia davidii	Buddleia de David
Cupressus macrocarpa	Cyprès de Lambert
Euonymus japonicus	Fusain du Japon
Lonicera japonica	Chèvrefeuille du Japon
Lycium barbarum	Lyciet commun
Parthenocissus inserta	Fausse vigne vierge de Virginie
Phytolacca americana	Raisin d'Amérique
Prunus laurocerasus	Laurier cerise
Rhododendron ponticum	Rhododendron pontique
Robinia pseudo-acacia	Robinier faux-acacia
Rosa rugosa	Rosier rugueux

PLANTES HERBACEES INVASIVES	
Ambrosia artemisifolia	Ambrosie à feuilles d'armoise
Aster novi-belgii	Aster de Nouvelle-Belgique
Azolla filicoïdes	Fougère d'eau
Berteroa incana	Alysson blanchâtre
Bidens frondosa	Bidents à fruits noir
Bromus willdenowii	Brome purgatif
Conyza sumatrensis	Vergerette de Sumatra
Cortaderia selloana	Herbe de la Pampa
Crassula helmsii	Crassule de Helms
Elodea sp.	Elodée
Epilobium adenocaulon	Epilobe cilié
Fallopia japonica	Renouée du Japon
Fallopia sachalinensis	Renoué de Sakhaline
Heracleum mantegazzianum	Berce du Caucase
Impatiens glandulifera	Balsamine de l'Himalaya
Impatiens parviflora	Petite balsamine
Lagarosiphon major	Lagarosiphon
Lemna minuta	Lentille d'eau minuscule
Ludwiaia sp.	Jussies
Myriophyllum aquaticum	Myriophylle du Brésil
Paspalum dilatatum	Paspale dilaté
Polygonum polystachium	Renouée à nombreux épis
Senecio inaequidens	Séneçon du cap
Solidago canadensis	Solidage du Canada
Solidago gigantea	Solidage glabre
Sporobolus indicus	Sporobole tenace